

STOKES (*Charles - Henry*), Marchand d'ivoire († Lindi, 14.1.1895).

On connaît peu de chose sur les origines de Stokes et sur les premiers temps de son séjour en Afrique orientale. On sait seulement qu'il était Irlandais et qu'arrivé par Zanzibar aux environs de 1876, il s'établit près de Tabora comme trafiquant d'ivoire. En 1881, Jérôme Becker le rencontra, alors qu'il préparait à Ouyouy l'installation d'une Mission de la Church Missionary Society. Voyageant dans la suite pour les besoins de son commerce, il établit des entrepôts dans toute la région comprise entre Tabora et le lac Victoria et acquit une grande influence tant auprès des Arabes que des indigènes. Stanley, ramenant Emin Pacha en 1889, entendit fréquemment parler de lui et utilisa ses dépôts pour le ravitaillement de sa colonne. En 1890-1891, l'expédition d'Emin Pacha et de Stuhlmann, en se rendant aux lacs Victoria et Albert, se mit également en rapports avec lui, et il semble bien qu'à partir de ce moment, Stokes, contre des facilités qui lui furent accordées pour la récolte et le trafic de l'ivoire, lia partie avec le Gouvernement allemand, représenté par le major Wissmann, pour étendre l'expansion allemande, non seulement dans la région des lacs, mais aussi au Congo, alors principale source d'approvisionnement de l'ivoire. On le soupçonne fortement d'avoir favorisé en 1892 le raid d'Emin Pacha en direction de Kirundu.

Après la mort d'Emin, les guerres arabes ayant amené une grande confusion dans toute la partie nord-orientale du Congo, Stokes, sans doute inspiré par Wissmann, voulut reprendre à son compte un plan d'invasion qui présentait le double avantage de permettre à l'Allemagne de planter son pavillon dans une région qu'il semblait que les Belges dussent abandonner et de lui offrir à lui-même de fructueuses razzias d'ivoire. Il rassembla une force imposante, comprenant près de 1.000 hommes et, après le refus du Colonel Colville, Commissaire britannique de l'Uganda, de lui livrer passage, il parvint à s'infiltre par l'Ituri dans le territoire de l'Etat Indépendant. Un grand nombre de ses hommes étaient armés de fusils Mauser avec un ample approvisionnement de cartouches et il se croyait en état de réduire facilement, en cas de besoin, les faibles contingents belges alors dispersés aux bords du Fleuve, à la suite des victoires sur Rumaliza et sur Kibonge qu'il ignorait encore.

Malheureusement pour lui, ces troupes de l'Etat étaient composées de vieux soldats

aguerris et elles étaient commandées par des officiers belges aussi avertis que résolus. Le Lieutenant Henry, sous les ordres de Lothaire, en avait été détaché avec 70 hommes et, ayant eu vent de l'arrivée d'une force importante, en partie arabe, venant du Nord-Est, sous le commandement d'un Européen, il avait en hâte averti son chef. Les instructions qu'il reçut en réponse se résumaient dans la phrase : « Il faut arrêter l'envahisseur coûte que coûte ».

Henry, pour s'emparer de Stokes, eut recours à une ruse qu'il avait déjà employée pour la capture de Kibonge. Il savait que dans la grande forêt, toute colonne doit pourvoir à son propre ravitaillement. Après la marche du matin il faut permettre aux hommes de se disperser aux environs du camp pour chercher leur subsistance sous forme de petit gibier, de poisson, de fruits ou de racines comestibles. Les fusils sont alors abandonnés à la garde des sentinelles, pendus à quelque branche. L'officier belge prit avec lui dix hommes déterminés, déguisés en Arabes, parvint à s'approcher des sentinelles sans méfiance et à les désarmer, puis arriva à la tente de Stokes, qu'il trouva endormi. Il le fit prisonnier sans coup férir. Cet exploit accompli, il ne lui restait plus qu'à appeler le reste de ses hommes, à s'emparer des armes délaissées et à faire prisonniers leurs possesseurs au fur et à mesure de leur rentrée au camp.

Après sa capture, Stokes fut envoyé sous bonne garde au capitaine Lothaire, tandis que Henry se précipita pour saisir le convoi qu'il avait laissé en arrière à Beni.

Lothaire était en ce moment à Makala, sur la Lindi, ayant avec lui le Dr Michaux et 300 hommes. Juge militaire responsable de la sécurité de ses troupes et placé devant une entreprise de brigandage évidente, il n'hésita pas un seul instant à constituer un Conseil de guerre. Après de courts débats, où Michaux, qui parlait parfaite-ment l'anglais, joua le rôle de défenseur et où Stokes, convaincu par des témoignages écrasants, eut pourtant le loisir de présenter une défense écrite, une sentence de mort fut rendue. En application du code congolais, cette sentence fut exécutée par pendaison dans les vingt-quatre heures, le 14 janvier 1895.

L'« Affaire Stokes », comme elle fut appelée à l'époque, fit beaucoup de bruit en Europe. Le Gouvernement belge fut interpellé au Parlement. Des représentations diplomatiques, suivies de demandes d'indemnités, furent faites auprès du Gouvernement de l'Etat Indépendant à la fois par la Grande-Bretagne et par le Reich. Ces représentations ne mettaient pas en

cause la culpabilité de Stokes, qui n'était pas niable. Elles prétextaient que le Conseil de guerre n'avait pas été légalement constitué, faute d'un greffier, et que la faculté d'appel eût dû être laissée au condamné. Or de telles considérations perdent toute pertinence, comme le Gouvernement anglais le reconnut dans la suite, dans le cas précis où le malfaiteur est saisi au cours des opérations militaires et dans l'accomplissement même de son entreprise criminelle. Cependant, l'Etat Indépendant du Congo était à ce moment désireux de ne pas entrer avec ses puissants voisins de l'Est dans des difficultés qui eussent pu avoir des répercussions sur sa politique générale. Il consentit donc à verser au Gouvernement britannique une somme de 150.000 francs et au Gouvernement allemand une somme de 100.000 marks, mais, fort de son bon droit, il voulut établir publiquement la lumière sur cette affaire en faisant passer le capitaine Lothaire devant une juridiction appropriée. L'affaire fut plaidée successivement devant la Cour de Boma et devant le Conseil supérieur de l'Etat du Congo à Bruxelles jugeant en

(1) Nous tenons ces détails, qui n'ont jamais été révélés, du Général Ohevalier Henry de la Lindi lui-même, qui a bien voulu nous permettre de les puiser dans ses Mémoires actuellement en préparation.

appel, et elle se termina chaque fois par un verdict d'acquittement. Les considérants du jugement définitif sont tout à l'honneur du prévenu. Ils disent en substance que le meurtre n'existe pas sans intention criminelle, que Lothaire a voulu agir dans la mesure de ses pouvoirs, qu'il a apprécié les faits reprochés à Stokes avec conscience et droiture, après une instruction suivie d'une audience publique où les moyens de défense ont été présentés par écrit, et finalement que l'accusation portée contre l'officier belge est démentie par tout son passé et par sa conduite au moment des faits incriminés.

7 mai 1948.

R. Cambier.

H.-M. Stanley, *Dans les ténèbres de l'Afrique*, t. II, pp. 385, 391, 399, 400. — Casati, *Dix années en Equatoria*, Paris, 1892, p. 469. — J. Becker, *La vie en Afrique*, Bruxelles, 1887, t. II, pp. 61, 73, 76, 404, 454. — Dr F. Stuhlmann, *Mit Emin Pascha ins Herz von Afrika*, Berlin, 1894, pp. 31, 99, 101, 104, 112, 113-115, 128-132, 140-141, 153-154, 172, 182, 185, 197, 233, 247, 632, 683-684, 705, 710, 733, 742-748. — H.-R. Fox Bourke, *Civilisation in Congoland*, Westminster, 1903, pp. 200, 201, 241. — H. Brodi, *Tippo-Tip*, Londres, 1907, p. 233. — A.-J. Wauters, *L'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, 1899, p. 458. — Mouv. géogr., 1895, pp. 233, 309, 322, 339, 340; 1896, pp. 61, 248, 391.